



AVIS DE COURSE

« Double Dieppe-Fécamp »

Dimanche 13 octobre 2019



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

A- AUTORITE ORGANISATRICE (AO)

L'association Dieppe Sail Compétition et le Cercle de la Voile de Dieppe organisent la « **double Dieppe** » au grade 5A le 13/10/2019, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

L'avis de course sera consultable sur les sites internet de DSC : <http://dieppe-sail-competition.com/> et du CVD <http://www.cvdieppe.fr>. Et il sera consultable sur le site de « Voiles Océanes » : <http://www.voilesocéanes.fr/>

B- INFORMATIONS PRATIQUES ORGANISATION (IPO)

Le pot d'accueil de DSC et du CVD se déroulera à la salle Jehan Ango sur le port Dieppe à 18 h30, et sera suivi la remise de prix de la course organisé le jour même par la Société des Régates de Fécamp.

Un repas est organisé par DSC et le CVD à la brasserie de la « **Marine** » en face des pontons visiteurs pour un montant de 24€/par personne tout compris. La réservation se fera pendant votre confirmation d'inscription à la Société des Régates de Fécamp, le 11/10/2019, afin d'anticiper le nombre de personnes.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles Osiris Habitables 2019 et les instructions de course disponible à l'inscription.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata n'est ouverte qu'aux équipages en double
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A, B, C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **semi hauturier** de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux *possédant un certificat HN Osiris* supérieur ou égal à **13 net**. (Sauf dérogation fixée par le comité d'organisation)
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, **au Cercle de la Voile de Dieppe quai du carénage 76200 Dieppe** au plus tard le **10/10/2019**.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FF Voile mention « compétition »
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge HN Osiris 2019.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Une pré-inscription peut être enregistrée sur le site du CVD : <http://www.cvdieppe.fr>. La date limite des inscriptions est fixée au samedi 12 octobre à 19h00.

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
toutes classes	15€

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Samedi **12/10/2019** de **18h30 à 19h00** **salle** Jehan Ango à Dieppe.
- 5.2 Jauge et contrôles :
Néant
- 5.3 Jours de course
- | Date | Heure du Briefing | Classe(s) |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------|
| 12/10/2019 | 19h00 à la salle Jehan Ango | <i>toutes classes</i> |
-
- | Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|-------------------|---|-----------------------|
| 13/10/2019 | 10h00 | <i>toutes classes</i> |
- 5.4 Les horaires de marée

Jour	<i>De Fécamp</i>			<i>De Dieppe</i>		
	BM	PM	Coefficient	BM	PM	Coefficient
12/10/2019	05h40	11h40	76-80	06h40	12h00	76
13/10/2019	06h20	12h10	82	07h00	12h30	80-82

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- **disponibles à la confirmation des inscriptions le 12/10/2019 à Dieppe.**

7. LES PARCOURS

- 7.1 Le parcours sera un **parcours côtier** et sera donné au briefing à la salle Jehan Ango.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (de Dieppe à Fécamp).

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour **toutes classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps**.

9.4 Un classement final OSIRIS toutes classes, comptant pour le Trophée double Voiles Océanes.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : **pontons visiteurs 9 et 10**. La gratuité de la place de port pour la nuitée du 12 au 13 octobre vous est acquise.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : **le 2010/2019 au HAVRE au yacht club de la SNPH à 18h30, uniquement des lots ou trophées, pas de numéraires**

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Organisateur : Dieppe Sail compétition : Hervé BARRET tel : 06 75 37 54 03

Email : herve.barret43@sfr.fr

Co-Organisateur : Cercle de la Voile de Dieppe tel : 02 35 84 32 99

Email : cercle.voile.dieppe@wanadoo.fr.

Comité de course : Hervé BARRET

Juge : Patrick VILLETTE